

Adoption du budget 2016.

Conseil d'administration du 29 février 2016

Délibération 2016/02/CA-015

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent le budget 2016 et les tableaux réglementaires suivants :

- **Tableau des emplois et document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPG) ;**
- **Autorisations budgétaires ;**
- **Equilibre financier ;**
- **Situation patrimoniale ;**
- **Opérations pluriannuelles.**

Toulouse, le 29 février 2016
Le Président,



Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 16

Nombre de voix défavorables : 4

Nombre d'abstentions : 13

Ne prennent pas part au vote : 0